



**HAL**  
open science

## Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02036166

**HAL Id: hceres-02036166**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036166>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en  
sciences maïeutiques

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Organisé sur trois années, le Diplôme de formation générale (DFG) en santé de l'Université de Bretagne Occidentale - UBO correspond au grade de licence et sanctionne le 1<sup>er</sup> cycle d'études (180 european credit transfer system - ECTS). Les six semestres de formation du DFG ont pour but de donner aux étudiants les connaissances de base en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et/ou sciences du médicament. De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants en école de kinésithérapie et en institut d'ergothérapie. L'enseignement de la Première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS) est semestrialisé. Il comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant 50 crédits ECTS, dispensées sous forme de cours magistraux et d'enseignements dirigés, auquel s'ajoute une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières, médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et « métiers de la rééducation ». Cette dernière filière permet la sélection des élèves masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes des écoles et instituts de formation de Brest et de Rennes. L'enseignement magistral de la formation spécifique pharmacie est assuré par les enseignants de l'Université Rennes 1, sous forme de visioconférence. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent, dont ceux de la filière « métiers de la rééducation », peuvent participer aux épreuves des quatre concours. De nombreuses possibilités de réorientation sont proposées localement aux étudiants « non classés en rang utile » essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers la 2<sup>ème</sup> année de licence de l'université.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années spécifiques de chacune des filières confortent les acquis de 1<sup>ère</sup> année avec pour objectif la préparation aux divers métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours.

Le Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) constitue le 1<sup>er</sup> cycle des études de sage-femme. Il est organisé en six semestres (dont les deux semestres de la PACES), permettant d'acquérir chacun 30 ECTS. Les étudiants intègrent la 2<sup>ème</sup> année à l'issue du concours de la PACES.

## Evaluation de la PACES

### Synthèse de l'évaluation

L'ensemble des documents fournis dans le dossier présenté par l'établissement décrit de façon générale l'organisation de la PACES avec le détail des enseignements dispensés et les modalités des examens. Les coefficients des différentes UE sont bien adaptés pour permettre un choix large de filières au concours PACES. Les étudiants disposent d'un serveur de cours et d'un espace numérique de travail (ENT) fourni par la faculté de médecine.

Les étudiants sont accompagnés par un tutorat organisé par des étudiants de 2<sup>ème</sup> année et supervisé par des enseignants, mais qui ne porte pas sur la totalité du programme du concours et dont l'analyse des résultats sur la réussite aux concours des étudiants de PACES n'est pas présentée.

Les responsables de la formation ont développé une offre variée pour la réorientation des étudiants avec la participation d'un enseignant responsable des réorientations et de deux conseillers pédagogiques et le développement de partenariats avec plusieurs formations de l'établissement, de niveau licence, ou de conventions établies avec d'autres établissements, par exemple l'Ecole supérieure de commerce de Brest. On retient particulièrement dans ce dispositif le fait qu'il soit diffusé précocement aux étudiants, ce qui permet des réorientations dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Cependant, les données présentées dans le dossier sont insuffisantes pour apprécier correctement la pertinence et l'efficacité du dispositif et, globalement, connaître le devenir des étudiants en cas d'échec au concours et réorientation.

On regrette particulièrement l'absence d'informations sur le taux de redoublement des étudiants ainsi que l'absence de commentaire et d'analyse sur la forte croissance du nombre d'étudiants inscrits en filières pharmacie et odontologie, observée au cours des cinq dernières années.

Au total, si la formation proposée paraît bien construite et de qualité, elle est insuffisamment mise en valeur par un dossier trop souvent imprécis, voire lacunaire. Il faut probablement mettre en relation cette observation avec l'absence d'autoévaluation de la formation, l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et l'absence de mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement.

**Points forts :**

- Réorientation bien structurée avec de nombreuses options offertes aux étudiants dès la 1<sup>ère</sup> moitié du 1<sup>er</sup> semestre grâce à des partenariats organisés avec d'autres formations de niveau licence dans l'université et des établissements hors université.
- Tutorat organisé pour les étudiants PACES par des étudiants de FGSM2 (formation générale en sciences médicales 2<sup>ème</sup> année) supervisés par des enseignants de la formation.

**Points faibles :**

- Manque fréquent d'informations et d'analyse dans le dossier présenté, en particulier concernant les effectifs, l'origine et le devenir des étudiants.
- Organisation des UE conduisant de fait à un concours unique pour les trois filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Insuffisance des données sur les responsabilités exercées par les enseignants dans la formation et dans les jurys de concours.
- Pas de conseil de perfectionnement, pas d'évaluation des enseignements par les étudiants.

**Conclusions :**

Il semble prioritaire de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement, réunissant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et si possible des diplômés issus de la formation. Parmi les points les plus importants à envisager figurent, dans le cadre d'une autoévaluation, l'analyse des résultats du tutorat, de l'origine et des flux d'étudiants dans les différentes filières de PACES et du devenir des étudiants réorientés. De plus, il paraît indispensable d'analyser les résultats des concours en prenant en considération le choix initial de filière formulé par chacun des étudiants.

## Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Une information sur le déroulement de l'année PACES est donnée aux étudiants lors d'une demi-journée de pré-rentrée. Lors de cette présentation, les enseignants exposent les attendus de leur enseignement.</p> <p>Une information en amphithéâtre est apportée aux étudiants dès la rentrée sur les possibilités de réorientation, ce qui est particulièrement pertinent.</p> <p>Un site propre à la faculté de médecine permet aux étudiants d'accéder à un ENT avec serveur de cours et tutorat.</p> <p>Une visite des lycéens à l'université est possible sans qu'il ne soit fait mention d'une information spécifique sur les études de santé.</p>

<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>Les modalités pédagogiques de l'année PACES sont bien décrites dans le document qui présente un tableau indiquant les UE enseignées dans les différentes filières avec répartition des cours magistraux et des enseignements dirigés, ECTS et nombre d'heures d'enseignement.</p> <p>L'enseignement est réparti en deux semestres avec des volumes horaires comparables sur les deux périodes.</p> <p>Ces filières sont au nombre de cinq avec une filière SP5 de spécialité « Métiers de la rééducation » pour sélectionner les élèves masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes qui intègrent à la fin du semestre 2 (S2) les écoles de Brest et de Rennes.</p> <p>Pour la filière spécifique pharmacie, les cours réalisés par les enseignants de la faculté de Rennes sont enregistrés et retransmis en amphithéâtre à Brest.</p> <p>A l'issue du 1<sup>er</sup> semestre, les étudiants peuvent choisir les enseignements des quatre différentes filières en s'inscrivant dans la ou les filières correspondantes. Les étudiants en SP5 « Métiers de la rééducation » peuvent également suivre les enseignements des autres filières.</p> <p>Les enseignements magistraux sont organisés sous forme de cours dans un amphithéâtre de 500 places de l'UFR (unité de formation et de recherche) de droit avec retransmission par visioconférence en direct dans deux autres amphithéâtres. Il n'est pas indiqué dans le document comment les étudiants sont dirigés vers les différents amphithéâtres et si une rotation des étudiants entre enseignements en présence de l'enseignant ou en visioconférence est organisée.</p> <p>Certains enseignements sont mutualisés avec la faculté de pharmacie de Rennes, l'UFR d'odontologie de Brest et l'UFR STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) de Brest.</p> <p>Les étudiants disposent de ressources numériques en ligne avec ENT et serveur de cours.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>Le concours de PACES consiste en épreuves écrites de une à deux heures sous forme de QCM (questions à choix multiples) à correction automatisée, à l'exception de l'UE 7 « Santé-Société-Humanité » pour laquelle une épreuve rédactionnelle, dont une contraction de texte, est organisée avec double correction par les enseignants de l'UE et par des enseignants de lettres modernes. L'ensemble est classique et bien adapté à ce type de formation.</p> <p>Les modalités matérielles d'organisation du concours ne sont pas décrites dans le document.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Un tutorat a été créé en 2007 avec des tuteurs étudiants de FGSM2 supervisés par l'enseignant PACES de la matière concernée et incluant des séances de méthodologie de travail, dont le contenu n'est pas précisé. La grande majorité des étudiants y sont inscrits (960/1031 en 2014-2015). Il est dommage que ce tutorat ne concerne pas tout l'enseignement de l'année mais seulement cinq matières (biochimie, biologie, biophysique-biostatistiques, physiologie et anatomie) excluant ainsi l'entraînement à l'UE 7 « Santé-Société-Humanité ».</p> <p>Il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité du dispositif sur la réussite au concours.</p> <p>Une commission spécifique à laquelle participent médecins, infirmiers et référent handicap (commission SUMPPS, Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) décide des aménagements à mettre en place pour l'accueil des étudiants en situation de handicap (enseignement et épreuves du concours) sans que l'on connaisse précisément la fonction des membres de cette commission.</p> <p>On ne dispose pas d'informations dans le document sur d'autres dispositifs qui pourraient être mis en place pour des étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.</p>

<p>5- Réorientation</p>	<p>La réorientation est bien organisée avec une information donnée dès la rentrée aux étudiants et la mise en place dans les formations de l'Université de Bretagne Occidentale - UBO accueillant les étudiants de PACES réorientés d'un processus d'acquisition des 30 ECTS du 1<sup>er</sup> semestre permettant ainsi à ces étudiants de valider dans leur nouvelle formation les 60 ECTS en fin de 2<sup>ème</sup> semestre d'études.</p> <p>De nouvelles conventions sont en cours de rédaction avec des établissements hors université comme l'Ecole supérieure de commerce de Brest, l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest ou les classes préparatoires aux grandes écoles du lycée de Kerichen, permettant d'élargir l'offre de réorientation.</p> <p>Les informations sur la réorientation sont données aux étudiants lors d'ateliers dont la constitution n'est pas renseignée. Cependant, l'université est impliquée dans l'information des étudiants par l'intermédiaire des conseillers du service d'orientation Cap'avenir et d'une enseignante responsable.</p> <p>Des réorientations, à la demande de l'étudiant, sont possibles dès la fin de la 1<sup>ère</sup> période de cours, lors des vacances d'automne, mais la destination de ces étudiants réorientés précocement n'est pas indiquée dans le dossier.</p> <p>15 % des étudiants, correspondant aux derniers classés, sont ensuite réorientés d'office à l'issue de la 1<sup>ère</sup> partie du concours, auxquels s'ajoutent les étudiants désireux de se réorienter.</p> <p>Les étudiants ayant validé 60 ECTS à l'issue du concours mais non classés en rang utile peuvent s'inscrire dans des formations au niveau licence 2<sup>ème</sup> année (L2) (<i>Sciences sanitaires et sociales, Biologie, Mathématiques, Psychologie</i>), ou en 2<sup>ème</sup> année d'IUT (institut universitaire de technologie) option <i>Analyses biologiques et biochimiques</i>.</p> <p>Malheureusement, le document fourni ne donne aucune indication chiffrée sur l'efficacité de ces réorientations et sur le suivi des étudiants.</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Les étudiants primants ayant validé moins de 60 ECTS et classés 2,5 fois après le <i>numerus clausus</i> ne peuvent se réinscrire qu'après avoir validé 60 ou 90 ECTS dans une autre formation. Neuf étudiants ont bénéficié de ce procédé en 2012 dont trois ont réussi une des quatre filières PACES.</p> <p>Un seul redoublement est autorisé.</p>
<p><b>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</b></p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Un tableau des effectifs est fourni mentionnant le nombre des inscrits pédagogiques et les effectifs des admis dans les quatre filières.</p> <p>Les effectifs montrent un nombre d'inscrits relativement stable en filière sciences médicales (+10 %) sur les cinq dernières années alors que le nombre d'inscrits a augmenté de 28 % en filière maïeutique, de 48 % en filière odontologie et de 61 % en filière pharmacie. Dans le même temps, le nombre d'admis en 2<sup>ème</sup> année dans ces différentes filières est stable.</p> <p>Le document ne précise pas le nombre d'étudiants inscrits dans une ou plusieurs filières ni leur taux de réussite dans l'une ou l'autre des filières choisies. Il n'est pas précisé non plus l'effet du redoublement sur la réussite au concours.</p> <p>On regrette de ne disposer d'aucune information sur l'origine des étudiants ou leur mention au baccalauréat permettant de faire un bilan d'attractivité de chacune des quatre filières.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Un bilan annuel de suivi des étudiants réorientés est réalisé par chaque formation prenant en charge ces étudiants mais le document fourni n'apporte aucune information sur ces bilans.</p> <p>Il est simplement fait mention dans le document du fait que certains réussissent bien (un major de promotion) dans leur nouvelle formation mais sans mention de leur devenir particulier ou du pourcentage de réussite dans les études choisies.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>L'équipe pédagogique est présentée dans le tableau fourni avec le nombre d'heures d'enseignement assurées par les différents intervenants. L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'hospitalo-universitaires de l'UFR médecine avec également la participation d'un universitaire de sciences fondamentales, d'un universitaire de l'UFR de droit et d'un enseignant de lettres modernes.</p> <p>Les responsabilités des différents enseignants dans la formation ne sont pas mentionnées dans le tableau fourni.</p> <p>Un enseignant titulaire par UE désigné par le comité de coordination de PACES organise la répartition de l'enseignement et la collecte des questions pour le concours.</p> <p>Le jury commun aux cinq filières du concours est composé de seulement cinq enseignants PACES titulaires proposés par le conseil de coordination.</p> <p>Aucune autre information n'est donnée dans le document concernant le fonctionnement de ce jury.</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, qui est particulièrement regrettable.</p> <p>Il est fait mention d'un conseil de coordination de PACES auquel participent les doyens de médecine et d'odontologie ainsi que la directrice de l'école de sages-femmes qui se réunit deux à trois fois par an et qui propose les modalités de contrôles des connaissances, la répartition des enseignements, la procédure de choix et de réorientation et la répartition des moyens.</p> <p>Il n'y a pas de représentation étudiante ou du personnel administratif dans ce conseil.</p> <p>On ne retrouve pas dans sa mission le suivi statistique des réussites et échecs au concours PACES ni la réflexion que pourrait apporter cette analyse sur l'orientation pédagogique de la formation.</p>
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Aucune autoévaluation de la formation n'a encore été réalisée par l'établissement sur sa formation de PACES. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas en place.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Au cours des cinq dernières années, le nombre d'étudiants inscrits dans la filière maïeutique a augmenté, passant de 174 étudiants en 2010-2011 à 243 étudiants en 2014-2015, alors que le nombre total d'étudiants inscrits en PACES est resté relativement stable. Ce fait explique que le taux de succès au concours pour la filière maïeutique a baissé, passant de 13 % en 2010-2011 à 9 % en 2014-2015.</p> <p>Cependant, le dossier ne précise pas, parmi les étudiants inscrits dans la filière maïeutique, combien avaient choisi cette filière en 1<sup>er</sup> choix. Il est donc difficile d'interpréter l'augmentation apparente de la sélectivité de cette filière du concours au cours des cinq dernières années.</p>

## Deuxième et troisième années

### Synthèse de l'évaluation

La formation comporte un enseignement théorique et des stages cliniques. Le programme de l'enseignement théorique est axé sur la grossesse et l'accouchement normal, la néonatalogie, la gynécologie, et les bases des autres spécialités médicales. La quasi-totalité des étudiants a vocation à intégrer ensuite le Diplôme de formation approfondie (DFA) jusqu'au Diplôme d'état de sage-femme (Bac+5). Depuis quelques années, un petit nombre d'étudiants s'engage dans un double cursus permettant l'obtention d'un master et la poursuite d'études au-delà du DFA.



Lors de sa création en 2002, l'Ecole de sages-femmes de Brest a fait le choix d'une collaboration étroite avec l'UFR de médecine de Brest et l'Université de Bretagne Occidentale - UBO. Les locaux de l'école sont implantés à l'UFR de médecine et des sciences de la santé. Les moyens matériels et une grande partie des enseignements de 2<sup>ème</sup> année sont mutualisés. Cette association est revendiquée et vécue comme un atout. Cette situation est assez rare en France et elle doit donc être soulignée.

Points forts :

- Intégration de fait de l'école de sages-femmes à l'Université de Bretagne Occidentale - UBO.
- Forte mutualisation des enseignements en 2<sup>ème</sup> année.
- Bon dispositif d'accompagnement des étudiants en difficulté.
- Implication des étudiants dans le choix de leur parcours et de leurs stages, selon le dossier.

Points faibles :

- Dossier imprécis et lacunaire.
- Fort déséquilibre entre le volume horaire du 3<sup>ème</sup> semestre et les suivants.
- Nombre élevé de cours assurés par des enseignants vacataires en 3<sup>ème</sup> année.

Conclusions :

Le dossier présenté par l'Université de Bretagne Occidentale - UBO pour le DFGSMa ne répond que partiellement aux critères de précision et d'exhaustivité requis pour une évaluation complète. Il décrit davantage la philosophie générale de l'école de sages-femmes que son fonctionnement quotidien. Les dossiers du DFG et du DFA sont quasiment identiques, alors que les questions posées sont différentes. Plusieurs éléments demandés et attendus ne sont pas présentés ou le sont de façon trop superficielle : politique des stages, évaluation de la formation par les étudiants, nombre et devenir des étudiants inscrits à un cursus de master, fonctionnement des conseils de gestion (ou équivalents). Finalement, il est difficile d'évaluer véritablement cette formation, alors même que certaines modalités pédagogiques paraissent intéressantes et innovantes.

Le volume horaire du 3<sup>ème</sup> semestre est très inférieur à celui des trois autres semestres. Bien qu'il n'existe pas de règle absolue concernant l'adéquation entre le volume horaire et le nombre d'ECTS, la question d'un rééquilibrage entre les semestres peut être posée.

La forte mutualisation des enseignements constatée en 2<sup>ème</sup> année est un élément positif. Il serait probablement intéressant d'étendre cette mutualisation à la 3<sup>ème</sup> année pour la gynécologie et la pédiatrie néonatale.

## Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	<p>La formation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années est organisée en quatre semestres notés S3 à S6, permettant d'acquérir chacun 30 ECTS. Elle comporte un enseignement théorique et des stages cliniques. L'examen des charges d'enseignement des semestres S3 à S6 révèle une répartition particulièrement déséquilibrée : le nombre total d'heures de formation est de 287 au 3<sup>ème</sup> semestre. Il est aux trois semestres suivants de 607, 512 et 621, dont, pour les stages, 350, 315 et 525 heures, respectivement.</p> <p>Le contenu de l'enseignement suit un référentiel élaboré par les associations professionnelles de sages-femmes. Le programme de l'enseignement théorique est axé sur la grossesse et l'accouchement normal, la néonatalogie, la gynécologie, et les bases des autres spécialités médicales. Il inclut également une formation informatique (C2I), aux soins d'urgence (AFGSU, attestation de formation aux gestes et soins d'urgences), en anglais, et une initiation à la recherche. Le programme du DFGSMa de Brest respecte ce référentiel et appelle peu de commentaires.</p>

	<p>En 2<sup>ème</sup> année, les enseignements de plusieurs UE sont fortement mutualisés avec le DFG de sciences médicales : sémiologie, tissu sanguin et système immunitaire, agents infectieux - hygiène, hormonologie - reproduction, génétique, reins - voies urinaires, digestif - locomoteur - neurosensoriel. Les autres cours ont lieu à l'école de sages-femmes. Les modalités pédagogiques sont variées et donnent une large place aux techniques interactives : cours magistraux, travaux dirigés, séances d'apprentissage au raisonnement clinique, séances de simulation, travaux pratiques. Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas décrites et ne peuvent donc être évaluées.</p> <p>La participation des enseignants universitaires à l'enseignement est importante en 2<sup>ème</sup> année (373 heures sur un total de 688, probablement en raison de la mutualisation d'enseignements avec le DFG de sciences médicales), moins importante en 3<sup>ème</sup> année (133 heures sur un total de 540). En 3<sup>ème</sup> année, une grande partie de l'enseignement (185 heures) est assurée par des enseignants vacataires dont le profil n'est pas renseigné. Sur l'ensemble des deux années, 57 heures de cours sont également assurées par des organismes prestataires sur lesquels le dossier ne donne aucune précision.</p> <p>La politique des stages est peu renseignée, de même que les éventuels dispositifs destinés à limiter le risque de stage non validé. Cependant, les étudiants paraissent très impliqués dans le choix des stages et la définition d'objectifs personnels, bien que les formes de cette implication soient peu renseignées.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p><u>Enseignement optionnel.</u> Au cours du S6, les étudiants doivent obligatoirement valider un enseignement optionnel (choisi dans une liste prédéfinie) représentant un total de six ECTS.</p> <p><u>Filière master.</u> L'école souhaite favoriser dès le DFGSMA un double cursus en vue de l'obtention d'une 1<sup>ère</sup> année de master <i>Biologie en santé</i> ou <i>Ethique soins et santé</i>. Le dossier ne précise ni le nombre d'étudiants qui s'engagent dans cette voie, ni les résultats obtenus.</p> <p><u>Recrutement par passerelles entrantes.</u> Il n'y a pas eu de recrutement selon cette modalité dans les dernières années.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Le suivi pédagogique personnalisé inclut un entretien pédagogique individuel en début d'année. Il permet de préciser les compétences attendues de l'année et les priorités de l'étudiant, en prenant en compte ses objectifs personnels.</p> <p>Un dispositif complémentaire est mis en place sur demande de l'étudiant et en cas de non validation de stage ou d'insuffisance d'UE théoriques. Il comprend un nouvel entretien pédagogique associant le directeur de l'école et, le cas échéant, une orientation vers la cellule de réorientation mise en place au sein de l'UFR de médecine et des sciences de la santé, en accompagnement individuel (possibilité de suspension temporaire d'études).</p> <p>Les dispositifs d'information des étudiants sont très peu détaillés.</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>Des stages peuvent être effectués au Vietnam et au Royaume-Uni dans le cadre de conventions signées par l'Université de Bretagne Occidentale - UBO. Le nombre d'étudiants ayant effectué de tels stages n'est pas précisé.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>Le dossier ne donne pas de renseignements précis sur la liste des chargés de cours, la composition et le fonctionnement des jurys et du conseil de gestion (quel que soit son nom officiel), ni sur l'évaluation de la formation par les étudiants eux-mêmes et la prise en compte de leur avis.</p> <p>Les étudiants paraissent très impliqués dans le choix de leur parcours et de leurs stages, mais les modalités de choix ne sont pas renseignées.</p>

BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>L'effectif est de 23 à 25 étudiants par année de formation.</p> <p>Les redoublements sont très rares. Au cours des quatre dernières années universitaires, tous les étudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> année ont validé leur diplôme à la fin de l'année universitaire.</p> <p>Les abandons de cursus sont rares : trois cas sur une période de quatre ans. Le devenir de ces étudiants n'est pas renseigné.</p> <p>Finalement, la quasi-totalité des étudiants admis en fin de PACES valide le DFG en deux ans sans redoublement et intègre le DFA.</p>

# Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**Direction des Etudes et de la Vie Etudiante**

AM/KB/2016/n°

**Affaire suivie par**  
Kristen Bosser

**Téléphone**  
02.98.01.60.19

**Fax**  
02.98.01.60.01

**Mél.**  
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

**Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**

**2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS**